A Nancy, un nouveau partenariat entre l’Université de Lorraine et la Chambre nationale des commissaires de justice

***Le 2 novembre 2026**, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ), la Chambre régionale des commissaires de justice (CRCJ) du ressort de la cour d’appel de Nancy et la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy de l’Université de Lorraine signent une convention de partenariat. Au cœur de cette collaboration : la préparation des étudiants au métier de commissaire de justice et la formation des futurs collaborateurs des études.*

La signature s’est déroulée à la Faculté, en présence notamment de **Julien Lapointe**, doyen de la Faculté, **Gérard Suissa**, membre du Bureau national de la CNCJ en charge de la formation, **Dominique Mugnier**, président de la CRCJ du ressort de la cour d’appel de Nancy, **Sandra Etheve**, présidente de l’EFSCO, **Mathieu Martinelle**, vice-doyen en charge de l’innovation pédagogique et des relations avec la Cité et directeur de l’IEJ de Lorraine – **André Vitu**, et **Quentin Loiseleur**, directeur du pôle formation de la CNCJ.

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Un nouveau partenariat entre la profession et

l'Université de Lorraine.

Cette convention s'inscrit dans la démarche engagée par la CNCJ pour développer ses liens avec les universités et mieux faire connaître la profession de commissaire de justice auprès des étudiants. Elle prolonge plusieurs partenariats conclus en 2026 notamment avec l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) de Besançon en mai et l'Université de Rennes en juin.

À Nancy aussi, le partenariat se traduit par des actions concrètes : interventions de professionnels dans les enseignements, accueil de stagiaires dans les études de commissaires de justice, rencontres avec les étudiants et organisation de conférences, colloques ou journées d'études;



Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Mieux préparer les étudiants du Master « Droit civil », parcours « Contentieux »

La Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy propose un Master « Droit civil », parcours « Contentieux », qui prépare notamment à l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice.

Le partenariat permettra aux étudiants de mieux connaître la profession, ses conditions d'accès et sa pratique grâce à l'intervention de commissaires de justice. Une conférence dédiée pourra notamment être proposée aux étudiants des Masters 1 et 2 du parcours « Contentieux ». La convention doit également faciliter leur accueil en stage dans les études.

Dès la licence, les étudiants pourront par ailleurs rencontrer des commissaires de justice lors de la journée des métiers organisée par la Faculté.

Un DU pour former les collaborateurs des commissaires de justice

Autre volet du partenariat : le Diplôme universitaire « Collaborateur du commissaire de justice », consacré à la formation aux fonctions exercées au sein des études.

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018).

La CNCJ et la CRCJ accompagneront et soutiendront le développement de cette formation. Le DU répond à un besoin concret de recrutement des études de commissaires de justice, qui recherchent des collaborateurs formés à leurs métiers. Cette formation a ainsi vocation à favoriser l'insertion professionnelle de ses diplômés.

Conclue pour trois ans, la convention permet ainsi d'agir sur deux axes complémentaires : préparer les étudiants qui souhaitent devenir commissaires de justice et former ceux qui exerceront à leurs côtés au sein des études.

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)